



Revêtements de sol textiles — Comportement au feu — Essai à la pastille à température ambiante

Textile floor coverings — Burning behaviour — Tablet test at ambient temperature

Première édition — 1982-03-15

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 6925:1982](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b146143-6600-4ddd-8dac-6c921059a8f7/iso-6925-1982)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b146143-6600-4ddd-8dac-6c921059a8f7/iso-6925-1982>

CDU 645.12 : 620.1 : 677.014.52

Réf. n° : ISO 6925-1982 (F)

Descripteurs : textile, revêtement de sol, essai, essai de laboratoire, essai de comportement au feu, préparation de spécimen d'essai.

Prix basé sur 3 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 6925 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, et a été soumise aux comités membres en janvier 1981.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

[ISO 6925:1982](#)

Afrique du Sud, Rép. d'	Hongrie	Portugal
Australie	Inde	Roumanie
Belgique	Indonésie	Royaume-Uni
Brésil	Irlande	Suède
Canada	Israël	Tchécoslovaquie
Corée, Rép. de	Japon	Turquie
Danemark	Mexique	URSS
Égypte, Rép. arabe d'	Norvège	USA
Espagne	Nouvelle-Zélande	Yougoslavie
Finlande	Pays-Bas	
France	Pologne	

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques :

Italie

Revêtements de sol textiles — Comportement au feu — Essai à la pastille à température ambiante

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie une méthode d'appréciation du comportement au feu des revêtements de sol textiles en position horizontale, lorsqu'ils sont exposés à une petite source d'allumage dans des conditions contrôlées de laboratoire.

La méthode spécifiée dans la présente Norme internationale est applicable à tous les types de revêtements de sol textiles, quelle que soit leur construction ou leur composition fibreuse. La méthode peut également être appliquée aux matériaux non finis. Dans ce cas, le résultat ne préjuge en rien du comportement de ce matériau dans l'état où il est présenté à l'utilisation.

Les résultats obtenus sur des éprouvettes en position horizontale, comme spécifié dans la présente Norme internationale, ne s'appliquent pas au comportement du revêtement de sol textile placé dans une autre position, notamment en position verticale.

La présente méthode devrait être utilisée uniquement pour déterminer les propriétés des matériaux ou systèmes vis-à-vis de la chaleur et de la flamme dans des conditions contrôlées de laboratoire, et elle ne devrait pas être utilisée pour l'évaluation ou la réglementation du risque des revêtements de sol textiles vis-à-vis du feu dans les conditions d'un incendie réel. La méthode a été largement utilisée dans le commerce comme essai de réception et elle est considérée comme satisfaisante pour un essai de réception de marchandises, à condition d'utiliser une méthode d'échantillonnage appropriée telle qu'une méthode choisie dans l'ISO 2859.

2 Références

ISO 139, *Textiles — Atmosphères normales de conditionnement et d'essai.*

ISO 1957, *Revêtements de sol textiles fabriqués à la machine — Échantillonnage et prélèvement des éprouvettes en vue des essais physiques.*

ISO 2859, *Règles et tables d'échantillonnage pour les contrôles par attributs.*

3 Principe

Soumission d'une éprouvette en position horizontale à l'action d'une petite source d'allumage (pastille de méthénamine), dans des conditions spécifiées, et mesurage de la longueur endommagée résultante.

4 Appareillage et produits

4.1 Boîte d'essai, de dimensions intérieures 300 mm × 300 mm × 300 mm, constituée de plaques d'un matériau dur, isolant, résistant au feu, ayant des propriétés thermiques analogues à celles de l'amiante-ciment et dont l'épaisseur n'est pas inférieure à 6 mm. La boîte est ouverte à son sommet et le côté formant la base de la cabine est amovible et du même matériau que ci-dessus. Les joints doivent être étanches.

NOTE — Toute autre boîte d'essai donnant des résultats identiques peut être utilisée.

4.2 Plaque métallique carrée, de 230 mm × 230 mm et $6,5 \pm 0,5$ mm d'épaisseur, comportant en son centre un trou de 205 mm de diamètre.

4.3 Dessiccateur(s), pour le stockage des pastilles de méthénamine (voir 4.9) et pour le séchage des éprouvettes [voir 5.4 b)]. Il est recommandé d'utiliser du gel de silice avec indicateur d'usage comme produit desséchant.

4.4 Étuve à ventilation forcée et contrôlée par thermostat à 105 ± 2 °C dans tout l'intérieur de l'enceinte.

4.5 Gant, jetable, en polyéthylène, polypropylène ou caoutchouc.

4.6 Règle, graduée en millimètres.

4.7 Aspirateur, dont toutes les parties qui seront en contact avec l'éprouvette sont plates et polies.

4.8 Hotte de laboratoire, d'environ 2 m³ de capacité, pouvant se fermer et dont la ventilation peut être arrêtée pendant l'essai. L'avant ou l'un des côtés de la hotte doit être en verre afin de permettre l'observation des éprouvettes pendant l'essai.

4.9 Pastilles de méthénamine.¹⁾

Pastilles d'héxaméthylènetétramine, à faces plates, ayant une masse de 150 ± 5 mg et un diamètre de 6 mm.

NOTE — Le stockage de ces pastilles dans un dessiccateur réduit leur tendance à éclater à l'allumage.

4.10 Chronomètre, facultatif.

5 Éprouvettes

5.1 Échantillonnage et prélèvement

L'échantillonnage et le prélèvement des éprouvettes doivent être effectués selon l'ISO 1957.

5.2 Dimensions et nombre

Prélever au moins huit éprouvettes, chacune étant un carré de 230 ± 3 mm de côté, sur chaque échantillon.

NOTE — Pour l'épreuve d'admissibilité, le nombre d'éprouvettes doit être fixé par une méthode d'échantillonnage appropriée choisie dans l'ISO 2859.

5.3 Thibaudes

L'emploi d'une thibaude n'est pas spécifié. Cependant, après accord entre les parties intéressées, la présente méthode peut être utilisée pour apprécier l'effet d'une thibaude donnée en combinaison avec un revêtement de sol textile.

5.4 Conditionnement des éprouvettes

Nettoyer chaque éprouvette à l'aide de l'aspirateur (4.7), jusqu'à ce que le velours soit débarrassé de poussières ou de bouts détachés de fils, fibres, etc.

Conditionner les éprouvettes de manière à permettre une circulation d'air frais et sans les faire reposer les unes sur les autres, de l'une des façons suivantes ou selon accord entre les parties intéressées :

- a) dans une atmosphère normale à la température de 20 ± 2 °C et à 65 ± 2 % d'humidité relative, conformément à l'ISO 139, ou
- b) en séchant les éprouvettes dans l'étuve (4.4) à 105 ± 2 °C pendant 2 h, en retirant les éprouvettes du four avec la main gantée (voir 4.5) et en les plaçant immédiatement dans le dessiccateur (4.3) pendant au moins 1 h, jusqu'à ce qu'elles soient à la température ambiante.

NOTE — L'utilisation d'éprouvettes séchées peut être plus rigoureuse que celle d'éprouvettes conditionnées à 65 % d'humidité relative. Cependant, il se peut que l'utilisation d'éprouvettes conditionnées à 65 % d'humidité soit plus réaliste pour certains pays. Les performances demandées devraient être établies en conséquence.

6 Mode opératoire

6.1 Effectuer l'essai dans une atmosphère ayant une température comprise entre 10 et 30 °C et une humidité relative comprise entre 20 et 65 %.

6.2 Placer la boîte d'essai (4.1) dans la hotte (4.8), dont la ventilation forcée est arrêtée.

6.3 Retirer une éprouvette de l'atmosphère de conditionnement (selon le mode de conditionnement choisi en 5.4) avec la main gantée et, s'il y a un velours, brosser le velours dans le sens opposé au couchant du velours afin de redresser celui-ci.

6.4 Placer l'éprouvette à plat sur la base de la boîte d'essai, la couche d'usage vers le haut, et s'assurer que l'éprouvette est bien horizontale. Placer alors la plaque métallique (4.2) sur l'éprouvette et aligner les bords de la plaque avec ceux de l'éprouvette.

6.5 Placer une pastille de méthénamine (4.9) bien à plat au centre de l'éprouvette, puis allumer la pastille à l'aide d'une allumette qui ne doit que légèrement toucher la face supérieure de la pastille. S'il y a lieu, déclencher le chronomètre (4.10). Ne pas toucher l'éprouvette avec l'allumette enflammée.

Si plus de 2 min s'écoulent entre le retrait de l'éprouvette de l'atmosphère de conditionnement ou du dessiccateur et l'inflammation de la pastille, répéter les opérations spécifiées en 6.1 à 6.5 avec une nouvelle éprouvette conditionnée. Fermer la hotte.

Si la pastille éclate au moment de son allumage, ne pas tenir compte de cette mesure.

6.6 Laisser la flamme d'allumage ou toute autre flamme se propager et brûler jusqu'à extinction, ou jusqu'à ce que la flamme ou l'incandescence atteigne le bord du trou de la plaque métallique. L'essai est terminé lorsque l'une ou l'autre de ces conditions est remplie. Arrêter le chronomètre s'il y a lieu. Mettre en marche la ventilation forcée de la hotte pour éliminer tous produits volatils de la combustion.

6.7 Après avoir soumis chaque éprouvette à l'essai, enlever la plaque de base amovible de la boîte d'essai et la débarrasser de tout résidu, afin que l'éprouvette suivante puisse être posée bien à plat sur la plaque. Laisser suffisamment de temps s'écouler entre les déterminations, afin que la boîte d'essai se refroidisse jusqu'à ce que sa température soit, à ± 5 °C, celle de la température ambiante.

6.8 Répéter sur les autres éprouvettes les opérations décrites en 6.3 à 6.7.

6.9 Sur chaque éprouvette, mesurer, au millimètre près, la distance maximale entre le centre de l'éprouvette et le bord de la zone endommagée, à l'aide de la règle (4.6).

¹⁾ Les pastilles de méthénamine sont disponibles dans le commerce. Des détails peuvent être obtenus auprès du Secrétariat central de l'ISO ou du secrétariat de l'ISO/TC 38.

6.10 S'il y a lieu, mesurer en secondes, à l'aide du chronomètre (4.10), le temps qui s'écoule entre le moment où la pastille s'enflamme et celui où la flamme ou l'incandescence atteint le bord du trou de la plaque métallique.

7 Expression des résultats

Les résultats de l'essai doivent être la valeur obtenue sur chaque éprouvette (voir 6.9).

8 Procès-verbal d'essai

Le procès-verbal d'essai doit contenir les indications suivantes :

a) une déclaration attestant que l'essai a été effectué conformément aux exigences de la présente Norme internationale;

b) la méthode d'échantillonnage utilisée;

c) l'emploi ou non d'une thibaude (voir 5.3);

d) l'atmosphère de conditionnement utilisée pour les éprouvettes (voir 5.4);

e) pour chaque éprouvette, la longueur endommagée mesurée conformément à 6.9;

f) s'il y a lieu, le temps de propagation de flamme mesuré conformément à 6.10;

g) tout détail opératoire non prévu dans la présente Norme internationale, ou tout incident susceptible d'avoir eu une influence sur les résultats de l'essai.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 6925:1982

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b146143-6600-4ddd-8dac-6c921059a8f7/iso-6925-1982>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 6925:1982

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b146143-6600-4ddd-8dac-6c921059a8f7/iso-6925-1982>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 6925:1982

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b146143-6600-4ddd-8dac-6c921059a8f7/iso-6925-1982>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 6925:1982

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b146143-6600-4ddd-8dac-6c921059a8f7/iso-6925-1982>